

OBJET: Zone artisanale et industrielle du chemin Finette.
Cession de terrains par baux à construction d'une durée de 40 ans.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet de cession de terrains de la Zone artisanale et industrielle du chemin Finette, par baux à construction d'une durée de 40 ans aux preneurs et sociétés suivantes et dans les conditions fixées par le tableau ci-dessous:

Attributaire	Activité	Superficie à céder	Nombre d'emplois	Prix de base pour le calcul du loyer
KAJI HOUSMANN	Meubles rotin	500m2	7-9	42F/m2
MARCHI	Electricien	800m2	2-6	42F/m2
SEREN	Sérigraphie	600m2	4-5	44F/m2

Je vous demande votre avis sur ces propositions et, le cas échéant, de bien vouloir m'autoriser à représenter la Commune dans les baux à construction à passer avec les intéressés.

Monsieur Marcel HOARAU lit l'avis des Commissions :

"AVIS FAVORABLE. Les Commissions souhaitent que soit introduite, dans le cahier des charges de cession, l'obligation de construire dans un délai déterminé et suggèrent qu'un contrôle soit réalisé à postériori tant en ce qui concerne la surface à construire qu'en ce qui concerne le nombre d'emplois créés."

Le MAIRE - Vous avez ici divers bénéficiaires. Je trouve que les prix sont un peu faibles. Je vous propose donc respectivement pour chacun 50 F, 50 F et 55 F en attendant qu'une nouvelle étude soit faite pour que les prochains tarifs soient un peu plus élevés car les prix ont évolué et nous sommes en retard quelque soit les faveur que l'on puisse accorder pour que les entreprises s'installent dans la Commune de Saint-Denis.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*VC - Et Deuss le 14 Janvier 1982
P/de Préfet, le Secrétaire Général
Signé: Michel CULTRUX
Pour Copie Certifiée Conforme
P/de Préfet et par délégation*

*le Directeur des Finances et de
Collectivités Locales
Signé: M. Claude Blais*